

Éditorial

Flexibilité : le retour des retraites anticipées ?

Peu de réformes sont aussi contestées que le recul de l'âge de la retraite. Ce repère essentiel indique à quel âge la société juge normal qu'un individu cesse de travailler et acceptable qu'il perçoive une pension ; pour les actifs, c'est le moment où ils peuvent envisager de quitter la vie professionnelle ; pour de nombreux employeurs enfin, c'est un seuil qui marque le départ prévisible de leurs salariés.

Le vieillissement démographique et les inquiétudes quant à la viabilité financière des systèmes ont poussé les responsables politiques à relever l'âge de la retraite, quitte à déplaire à la plupart. Les possibilités d'emploi qui s'offrent aux seniors deviennent plus nombreuses, et l'on vit aujourd'hui plus longtemps et en meilleure santé qu'autrefois, si bien que l'on peut espérer profiter de sa retraite durant de plus longues années. Il n'empêche que le report de l'âge normal de départ continue de rencontrer une vive opposition dans bien des pays.

Pourquoi l'idée de travailler plus longtemps est-elle si impopulaire, y compris chez des individus en bonne santé dont l'espérance de vie a progressé ? La perspective de la retraite et des loisirs est-elle donc tellement plus attirante que la vie active, quand bien même le fait de prolonger celle-ci est récompensé par une pension plus importante ? Serait-ce qu'il n'est pas rentable de travailler plus longtemps ? Ou bien est-ce que les travailleurs âgés sont poussés vers la sortie par des employeurs qui ne voient pas l'intérêt de les garder au sein de leur entreprise ?

Il est probable que tous ces facteurs soient mêlés. Les travailleurs âgés forment un groupe hétérogène ; chacun a ses préférences quant à la manière et au moment de négocier son départ à la retraite. Certains sont capables et désireux de rester plus longtemps en activité, peut-être pour le revenu que leur assure leur travail ou les rapports humains qu'ils entretiennent à travers lui, ou tout simplement parce qu'ils aiment leur métier. D'autres veulent s'arrêter plus tôt pour des raisons de santé, pour se consacrer à d'autres centres d'intérêt ou, comme on le voit de plus en plus, pour s'occuper de parents âgés ou de leurs petits-enfants.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que des voix s'élèvent à nouveau dans le débat public pour réclamer un assouplissement des règles, souvent en donnant à cette idée une connotation qui n'est pas la même que par le passé. Nombreux sont ceux qui demandent aujourd'hui à pouvoir concilier, d'une façon ou d'une autre, retraite et emploi, par exemple en percevant une partie de leur pension et en continuant à travailler en horaires réduits. Il ressort ainsi d'une enquête récente que les deux tiers pratiquement des habitants de l'Union européenne envisagent plus favorablement le cumul d'un emploi à temps partiel et d'une pension partielle qu'un départ à la retraite pur et simple. Les actifs souhaitent souvent continuer à travailler au-delà de l'âge « normal » de la retraite. Toutefois, qui dit flexibilité dit aussi possibilité d'un départ anticipé, avec une pension réduite qu'un revenu d'activité viendra compléter.

Du point de vue des pouvoirs publics, les retraites flexibles sont un instrument à double tranchant. D'une part, elles peuvent concourir au bien-être des individus, qui seront libres de cumuler emploi et pension partielle s'ils le souhaitent, et en inciter certains à travailler plus longtemps ; cela peut du même coup contribuer à accroître le montant des pensions futures. L'allongement de la vie active viendra en outre soutenir la croissance économique et les recettes fiscales, en particulier dans les pays qui voient leur population vieillir rapidement. D'un autre point de vue, ces retraites « à la carte » ne sont pas sans risques : certains pourraient en effet sous-estimer les besoins financiers qui seront les leurs et, optant pour un départ anticipé, s'exposer à connaître la pauvreté dans leurs vieux jours. Des considérations d'équité entrent également en compte : un départ précoce ne sera pas nécessairement envisageable pour les individus qui auront des pensions modestes, contrairement à d'autres, mieux lotis, qui pourront partir de bonne heure et étaler leur retraite sur une plus longue durée.

Comme le montre l'analyse que déroule la présente édition du *Panorama des pensions*, de nombreux facteurs interviennent dans la décision de prendre sa retraite : l'organisation du système de retraite, le montant perçu en fonction de l'âge, et le bénéfice qu'il y a, ou non, à travailler plus longtemps. Nous en arrivons toutefois à la conclusion que, dans bien des pays de l'OCDE, les règles applicables sont ainsi faites qu'elles autorisent les retraites flexibles et ne les découragent pas.

Mais alors pourquoi sont-ils si peu nombreux à profiter effectivement de ces retraites modulées ? Il se trouve qu'en raison d'autres contraintes, étrangères au système de retraite, les individus ne sont pas seuls à décider du moment de leur départ. La discrimination liée à l'âge a la vie dure chez les employeurs, nourrie d'idées reçues quant à la productivité des travailleurs âgés et leurs aptitudes à s'adapter aux nouveaux enjeux, ou motivée par les mécanismes de rémunération à l'ancienneté qui font de ces travailleurs une charge. L'emploi à temps partiel chez les seniors est encore l'exception, et il n'est pas rare que des dispositifs de départ à la retraite obligatoire offrent aux employeurs la possibilité de résilier le contrat de leurs salariés arrivés à un certain âge.

Pour que les actifs soient réellement libres de décider de leur avenir au travail et à la retraite, il conviendrait que les politiques des retraites soient complétées plus généralement par des politiques à l'échelle du marché du travail. Les individus ont besoin d'être informés de façon claire et sincère sur les prestations qu'ils peuvent escompter, en fonction du scénario qu'ils envisagent, pour se déterminer en connaissance de cause. Un départ anticipé peut comporter des risques dont il s'agit de prendre toute la mesure. Il y aurait lieu d'encourager les employeurs à proposer davantage d'aménagements des conditions de travail à leurs salariés âgés qui souhaitent prolonger leur carrière. Avec le vieillissement démographique et les pénuries de main-d'œuvre qui se profilent à l'horizon dans certains pays, ces mesures ont un caractère d'urgence. Ce n'est qu'à ces conditions que les politiques des retraites pourront satisfaire les demandes de flexibilité sans compromettre la sécurité économique des individus une fois la vieillesse venue.



Stefano Scarpetta
Directeur,
Direction de l'emploi, du travail
et des affaires sociales de l'OCDE



Greg Medcraft
Directeur,
Direction des Affaires financières
et des entreprises de l'OCDE



Extrait de :
Pensions at a Glance 2017
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Éditorial Flexibilité : le retour des retraites anticipées ? », dans *Pensions at a Glance 2017 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2018-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.